

Foulouze • Gribomont • Herbeumont • Linglé • Martilly • Menugoutte • Saint-Médard • Straimont

REVUE COMMUNALE MARS 2022 • n° 83 **EN BREF** Mot de la Bourgmestre Synthèse des Conseils communaux P4 10.11.2021 P4 16.12.2021 P6 Avancées de quelques dossiers P8 Ardenne Méridionale P9 Agriculture Environnement P10 P10 Guichet énergie Guichet énergie - qualité pellets P11 Semaine de l'arbre P12 Plaines et stages P13 Grand nettoyage de printemps P14 Société Royal Horticole P14 Ressourcerie P15 IBZ les voisins veillent P16 Alimen'T P17 Province P18 Etat civil P19 Agenda P19

herbeumont.be







PIQUARD ALAIN

Entrepreneur de parcs et jardins

Aménagements, Entretiens, Plantations, Tailles, Elagages, Abattage, Création de pelouses, Pavage, Terrasses en bois, Clôtures, Pièces d'eau, Conception de plans...



Devis gratuit

GSM: **0495/853566**

E-mail: a.parcsetjardins@gmail.com

N° TVA: BE 0550.940.105

Rue de Bravy n°25 - 6887 Herbeumont



Le mot de la Bourgmestre

Être bourgmestre demande une motivation intacte de tous les instants, une écoute de chacun et des lignes de conduite claires qui permettent une équité dans le traitement des différentes demandes et ce, dans le respect des lois en vigueur et des décisions collectives du Collège et du Conseil communal. Le développement de ma commune, la détermination de s'engager pour et dans l'intérêt des citoyens, l'apport de réponses même si ce n'est pas celles que l'on voudrait entendre, la convivialité et les services aux citoyens ont toujours motivé mes actions.

Même si ces deux dernières années ont été éprouvantes, cette détermination est toujours intacte. Il v a eu les impondérables maieurs tels la peste porcine et le scolyte impactant directement nos finances, la crise du Covid (qui depuis mars 2020 mine notre vie sociale, nos engagements collectifs et associatifs et surtout un temps de travail administratif incomensurable). Certains dossiers complexes comme:

- la réaffectation du home la Bonne Espérance,
- la réouverture du centre de demandeurs d'asile en plein covid,
- la réfection de la maison communale et celle du CPAS qui n'ont pas arrêté de prendre du retard (principalement suite à l'impossibilité d'avoir certains matériaux et corps de métier vu le covid et une procédure administrative longue).
- l'aménagement de l'entrée de Martilly (initiée en CLDR dès 2007...) mal embarquée et pour laquelle il a fallu beaucoup d'énergie. Elle connait une issue positive d'aujourd'hui et à l'heure d'écrire ce texte le début des travaux est programmé en avril /mai!
- et avec en même temps tous les dossiers nouveaux à initier.

Enfin, la proximité vous fait côtoyer les joies comme les peines, je suis particulièrement touchée par les difficultés de différents ordres rencontrées par les concitoyens. Il faut rebondir, toujours chercher des solutions. Heureusement le personnel communal est bien présent, efficace, polyvalent et inventif.

La demande de fusion de notre commune avec et par Bertrix est venue se greffer à ce menu. Jamais cette éventualité n'avait effleuré mon esprit ni celle des membres du collège et du conseil tant notre commune mène des projets de différents ordres.

Pour présenter brièvement le contexte, le Gouvernement encourage les communes à fusionner sur base volontaire (avec fusion des cpas également), pour atteindre une taille critique, en prévoyant comme incitant une reprise de dettes des entités (500 euros maximum par habitant, avec un plafond de 20 millions par entité fusionnée – une enveloppe de 100 millions d'euros est envisagée à cet effet); incitant qui sera réparti sur chaque exercice annuel de 2024 à 2030 et qui ne peut porter que sur des charges de dettes. Actuellement, tous les arrêtés ne sont pas pris, et les implications dès lors non encore connues exactement.

La question qui a guidé notre réflexion est : quelle est la plus value pour les habitants de notre commune? Pour nous, la fusion doit se traduire par une amélioration qualitative des services offerts à la population au niveau local sans augmentation de charges.

Plusieurs arguments ont conduit le Collège d'Herbeumont au refus de la proposition formulée par le Collège communal de Bertrix:

- le premier lié au décret lui-même: le bonus financier étant calculé sur la base du montant des charges de dettes financières des entités concernées, il est moins incitatif à l'égard des communes qui seraient peu endettées. Par ailleurs, ce bonus étant réparti sur base d'une enveloppe fermée, on notera que les communes qui souhaitent y prétendre n'ont aucune certitude, lors de leur prise de décision de fusionner, sur le montant de l'incitant qui leur sera finalement octroyé.
 - Or notre commune a toujours veillé à ne pas trop s'endetter (ainsi on voit que la charge de la dette ne cesse de diminuer (et ce malgré des travaux d'envergure mais compensés par la recherche de subsides et réalisation sur fond propre).
- La date d'octobre 2022 pour déposer un dossier est assez court : une fusion se prépare longtemps à l'avance si l'on veut la réussir.

Plusieurs réflexions ou actes doivent être accomplis, dont notamment :

- une analyse de la situation interne de chaque commune concernée: il faut s'assurer que la meilleure solution consiste en la fusion
- des négociations sont également indispensables, les accords politiques devront être clairs et complets;
- une phase d'inventaire semble également nécessaire pour connaître la situation, la plus précise (un inventaire des impacts sur le personnel, biens meubles, immeubles, des marchés publics, des concessions et conventions des communes fusionnées est à joindre à la proposition de fusion; même chose pour le CPAS).

Enfin, sur ces bases, une consultation de la population pourrait s'organiser (soit que le conseil communal d'initiative l'organise), soit à la demande des habitants de la commune, et ce, préalablement à la prise de décision.

Cette date du 22 octobre est donc trop rapide pour ces étapes au vu des autres dossiers que l'on souhaite traiter et sans avoir un gain de cette fusion pour les citoyens d'Herbeumont.

De plus, à partir de l'introduction de la proposition commune de fusion jusqu'à la date de la fusion ou jusqu'au jour auquel le Gouvernement décide de ne pas donner suite à la proposition de fusion, les actes des communes à fusionner ne sont pris qu'après une concertation obligatoire entre ces communes à l'exception des actes qui:

- 1° soit relèvent de la gestion quotidienne des affaires publiques;
- 2° s'ils ne sont pas pris, risqueraient de causer un préjudice irréparable à la collectivité
- 3° constituent l'aboutissement normal des procédures entamées avant la notification par les conseils communaux de l'intention conjointe de procéder à une fusion au Gouvernement.
- Troisièmement, le modèle proposé en matière de gouvernance et de gestion communale n'est pas celui auquel le collège souscrit.

L'investissement de notre commune dans la pluri-communalité est un choix posé depuis deux législatures: agence de développement local, parc naturel et GAL, Maison du Tourisme, Agence immobilière sociale, Bilboquet, personnel partagé, convention de prêt de matériel, projet interreg, zone de police, zone de secours Et ce, non pas, pour conduire à une fusion avec l'un de nos partenaires mais pour mutualiser des ressources financières et en personnel que tout seul ou même à deux ou à trois, il nous serait impossible d'avoir accès. La pluricommunalité est un moyen de ne pas fusionner. La collectivité de communes d'un point de vue local garde cette proximité nécessaire et permet des investissements de plus grande ampleur. D'autres modèles que la fusion de communes pourraient être réfléchis.

Enfin, «avantage de la proximité» versus «création d'une plus grande structure»: une plus grosse structure (particulièrement lorsqu'elle est la résultante de l'absorption d'un grand territoire et d'un très petit) permet-elle de résoudre et de faire face aux difficultés dues à l'augmentation des tâches et responsabilités des communes? Globalement, le Collège n'y croit pas! Les communes plus importantes ont aussi ces problèmes et des solutions sont apportées actuellement via la province ou l'engagement de personne entre communes ou le recours à des experts. On trouve déjà maintenant des solutions.

Un one shot financier réparti sur six ans ne nous apportera pas grandchose et sera synonyme de perte de proximité, d'identité et de prise de décision quant à l'affectation de nos recettes qui se partageront sur un territoire plus vaste. Rien ne nous pousse actuellement à fusionner! Nous souhaitons garder la qualité de vie et de services à la population

Belles semaines à vous et profitons du printemps, de ses couleurs et du retour de la luminosité.

Conseil communal

Séance du Conseil communal

DU 10 NOVEMBRE 2021

Le Conseil communal décide d'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n°2 de l'exercice 2021 :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	3.859.876,23	2.793.674,53
Dépenses totales exercice proprement dit	3.849.392,40	3.459.343,02
Boni / Mali exercice proprement dit	10.483,83	- 665.668,49
Recettes exercices antérieurs	644.330,80	509.937,13
Dépenses exercices antérieurs	52.221,77	679.084,44
Boni / Mali exercices antérieurs	592.109,03	-169.147,31
Prélèvements en recettes	0,00	929.815,80
Prélèvements en dépenses	1.333,00	95.000
Recettes globales	4.504.207,03	4.233.427,46
Dépenses globales	3.902.947,17	4.233.427,46
Boni / Mali global	601.259,86	0,00

- Le Conseil communal approuve le taux (prévisionnel) de couverture du coût-vérité en matière de gestion des déchets des ménages, pour l'exercice 2022, au taux de 98 %.
- Le Conseil Communal établit, pour l'exercice 2022, la taxe communale annuelle sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets y assimilés, comme suit:

PARTIE FORFAITAIRE (FIXE):

Personnes domiciliées et seconds résidents:

Ménage de 1 usager	125 EUR
Ménage de 2 usagers	155 EUR
Ménage de 3 usagers	185 EUR
Ménage de 4 usagers	200 EUR
Ménage de 5 usagers et +	210 EUR
Ménage second résident	200EUR

La partie forfaitaire couvre les coûts du service minimum qui comprend:

- les services de gestion des déchets prévus dans le règlement communal concernant la collecte des déchets ménagers;
- la mise à disposition par la commune d'un nombre déterminé de sacs en vue de collecter séparément et traiter une certaine quantité de déchets organiques (MO), d'ordures ménagères brutes (FR) et de PMC;

	Sacs MO	Sacs FR	SacsPMC
Ménage de 1 usager	10 Sacs	10 Sacs	20 Sacs
Ménage de 2 usagers	20 Sacs	10 Sacs	20 Sacs
Ménage de 3 usagers	20 Sacs	10 Sacs	40 Sacs
Ménage de 4 usagers	20 Sacs	20 Sacs	40 Sacs
Ménage de 5 usagers et +	30 Sacs	20 Sacs	60 Sacs
Ménage second résident	20 Sacs	10 Sacs	20 Sacs

Commerces 142 EUR

Etablissements d'hébergement

Par emplacement de camping	65 EUR
Par emplacement de village de vacances	100 EUR
Par chambre d'établissement hôtelier	52 EUR
Par capacité d'hébergements à charge des exploitants d'hébergements touristiques, hébergements touristiques de terroir (à l'exclusion des chambres d'hôtes/maisons d'hôtes), meublés de vacances, hébergements de grandes capacités et micro-hébergements	40 EUR
Par capacité d'hébergement pour les personnes louant des chambres d'hôtes/ maison d'hôtes ou organisant le camping à la ferme	20 EUR
Pour les personnes physiques ou morales qui mettent des endroits de camps à la disposition des mouvements de jeunesse, d'associations diverses et de particuliers	
(par personne et par jour)	0,19 EUR
Par capacité d'hébergement, à charge des exploitants d'établissements d'hé- bergement de jeunes, de tourisme social	24 EUR

PARTIE VARIABLE

Un montant unitaire de:

- 8 EUR par rouleau de 10 sacs de 25 litres destinés à collecter la matière organique.
- 14 EUR par rouleau de 10 sacs de 60 litres destinés à collecter la fraction résiduelle.
- 3 EUR par rouleau de 10 sacs de 60 litres destinés à collecter les PMC

Un montant annuel de:

- 139 EUR par conteneur mono volume de 140 litres;
- 244 EUR par conteneur mono volume de 240 litres;
- 356 EUR par conteneur mono volume de 360 litres;
- 763 EUR par conteneur mono volume de 770 litres.

La partie forfaitaire de la taxe n'est pas applicable aux personnes séjournant toute l'année dans une maison de repos, une résidence-services, un centre de jour et de nuit, un hôpital, une clinique, un asile ou toute autre institution de santé.

La partie forfaitaire de la taxe n'est pas due par les contribuables s'enregistrant auprès de la commune après le premier janvier de l'exercice d'imposition.

- Le Conseil communal établit, pour les exercices 2022 à 2025, une taxe communale annuelle de séjour, comme suit:
 - 60€ par personne susceptible d'être hébergée pour les hôtels, gîtes, meublés de tourisme, chambres d'hôtes, micro-hébergements (cabanes, lodges, logements insolites), ...
 - 20€ par emplacement de camping et par personne susceptible d'être hébergée en tourisme social et hébergement de jeunes
 - 0,15 € par nuitée pour les personnes physiques ou morales qui mettent des
- Le Conseil communal établit, pour les exercices 2022 à 2025, une taxe sur les secondes résidences, comme suit:

600 euros par seconde résidence et à 100 euros par seconde résidence établie dans un camping.

- Le Conseil communal établit, pour les exercices 2022 à 2025, la redevance relative au traitement des dossiers de permis d'urbanisme, comme suit:
 - permis d'urbanisme: 70 euros
 - permis d'urbanisation, y compris pour la modification de permis d'urbanisation: 150 euros pour le traitement du dossier.
 - permis d'environnement: 70 euros (hors déclaration pour un établissement de classe 3)
 - permis uniques: 100 euros
 - certificats d'urbanisme: 25 euros par parcelle avec un maximum de 150 euros par demande.
 - autorisations domaniales sur les cours d'eau de 3ème catégorie: 150 euros.
- Le Conseil communal établit, pour les exercices 2022 à 2025, la redevance sur la délivrance des cartes d'identité, comme suit:

Pour les personnes de 12 ans et plus belges ou étrangères (que ces étrangers appartiennent à un pays membre de l'Union Européenne ou proviennent de pays tiers):

- pour toute première carte d'identité électronique ou pour toute nouvelle carte d'identité électronique délivrée contre remise de l'ancienne: 3 euros;
- pour un premier duplicata: 4 euros;
- pour tout autre duplicata: 6 euros.

Pour les enfants belges de moins de 12 ans:

- pour toute première carte d'identité électronique:
- pour un premier duplicata: 3 euros;
- pour tout autre duplicata: 5 euros.

Ce montant ne comprend pas le coût de fabrication dû au SPF Intérieur qui est à charge du demandeur.

- Le Conseil communal établit, pour les exercices 2022 à 2025, la redevance sur l'envoi de fax par la commune et la réalisation de copies papier, pour le compte de citoyens, comme suit:
 - 1,00 € par fax envoyé
 - Pour les impressions papier:
 - Du papier blanc et impression noire format A4: 0,15 euro par page;
 - Du papier blanc et impression noire format A3: 0,20 euro par page;
 - Du papier blanc et impression en couleur format A4: 0,70 euro par page;
 - Du papier blanc et impression en couleur format A3: 1,10 euro par page.
- Le Conseil communal établit, pour l'exercice 2022, une taxe additionnelle communale à l'impôt des personnes physiques à charge des habitants du Royaume qui sont imposables dans la commune au 1er janvier de l'année donnant son nom à cet exercice.

Cette taxe est fixée à sept pour cent (7 %) de la partie calculée conformément à l'article 466 du Code des impôts sur les revenus, de l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat pour le même exercice.

Le Conseil communal établit, pour l'exercice 2022, deux mille six cents (2.600) centimes additionnels communaux au précompte immobilier.

Le règlement complet des différentes taxes se trouve sur le site de la commune

- Le Conseil communal approuve le cahier des charges N° 2021-422 établi par le service travaux de la Commune et le montant estimé du marché (21.071, 90 € hors TVA ou 25.497,00€, 21 % TVA comprise) pour l'achat d'un "Dacia Duster" destiné au service travaux.
- Le Conseil communal décide de vendre l'ancien module de l'école libre de gré à gré via la plateforme de vente AUCTELIA et de fixer le prix de départ à un euro.
- Le Conseil communal procède au renouvellement de la désignation de son gestionnaire de réseau de distribution d'électricité et désigne ORES Assets.
- Le Conseil communal approuve le règlement d'ordre d'intérieur de la Commission locale de développement rural d'Herbeumont, tel que proposé par le Collège
- Conseil communal adopte le nouveau Règlement

- général de police, tel que proposé par le Collège communal, sur base d'un projet rédigé au sein de la Zone de Police Semois & Lesse, pour l'ensemble des communes de ladite Zone.
- Le Conseil communal procède au recrutement d'un (e) auxiliaire professionnel (le) (m/f) (échelle E2), à mi-temps, avec une réserve de recrutement de 3 ans.
- Le Conseil Communal approuve les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 16 décembre 2021 de l'Intercommunale SOFILUX:
 - Présentation de l'évaluation 2022 du plan stratégique 2020-2022;
 - Subsidiation 2021 pour TVLux;
 - Exposé sur les activités d'ORES en province de Luxembourg par Monsieur Colling, Directeur.
- Le Conseil communal approuve les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IMIO du 7 décembre 2021 :
 - Présentation des nouveaux produits et services;
 - Point sur le plan stratégique 2020-2022;
 - Présentation du budget 2022 et approbation de la grille tarifaire 2022.

- Le Conseil Communal approuve les points suivants inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 16 décembre 2021 de l'intercommunale ORES Assets:
 - Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Assemblée générale;
 - Plan stratégique évaluation annuelle
- Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique d'IDELUX Finances qui se tiendra le mercredi 15 décembre 2021 à l'Euro Space Center, Devant les Hêtres 1 à 6890 Transinne.
- Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique d'IDELUX Projets qui se tiendra le mercredi 18 décembre 2019.
- Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique d'IDELUX Développement qui se tiendra le mercredi 15 décembre 2021 à l'Euro Space Center, Devant les Hêtres 1 à 6890 Transinne.
- Le Conseil communal, décide de mettre fin à la participation de la Commune d'Herbeumont au BEP Crématorium.

Séance du Conseil communal

DU 16 DÉCEMBRE 2021

Le Conseil communal arrête, comme suit, le budget communal de l'exercice 2022:

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	4.056.242,11	1.184.000,00
Dépenses exercice proprement dit	4.006.157,33	1.584.143,02
Boni / Mali exercice proprement dit	50.084,78	- 400.143,02
Recettes exercices antérieurs	638.007,80	0
Dépenses exercices antérieurs	0	25.000,00
Prélèvements en recettes	0	425.143,02
Prélèvements en dépenses	151.333,00	0
Recettes globales	4.694.249,91	1.609.143,02
Dépenses globales	4.157.490,33	1.609.143,02
Boni / Mali global	536.759,58	0

2. Tableaux de synthèse (partie centrale)

Ordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	4.504.207; 03	0	4.504.207,03
Prévisions des dépenses globales	3.902.947,17	0	3.902.947,17
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	601.259,86	0	601.259,86

Extraordinaire

Extraoramano			
Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	4.233.427,46	-1.278.667,00	2.954.760,46
Prévisions des dépenses globales	4.233.427,46	-1.278.667,00	2.954.760,46
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1			

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	277.435,29	16/12/2021
Fabriques d'église	5.866,77	28/10/2021
	5.642,78	28/10/2021
	4.115,59	28/10/2021
	7.522,04	28/10/2021
Zone de police	140.760,00	Collège de police

- Le Conseil communal décide d'accorder un douzième provisoire pour le mois de janvier 2022, sur base des montants approuvés par le conseil communal dans le cadre du budget communal 2022.
- Le Conseil communal approuve le budget du CPAS de l'exercice 2022, présenté comme suit :

Service ordinaire

Recettes: 639.380,97€. Intervention communale: 277.435,29€.

Dépenses : 639.380,97 €.

Service extraordinaire

Recettes : 2.500,00 €.

Dépenses: 2.500,00€.

Le Conseil communal approuve la modification budgétaire n° 02/2021 du service ordinaire du CPAS d'Herbeumont comme suit :

Service ordinaire:

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	746.216,76	746.216,76	0
Augmentation	31.576,03	25.383,05	6.192,98
Diminution	30.937,13	24.744,15	-6.192,98
Résultat	746.855,66	746.855,66	0

approuve la modification budgétaire n° 01/2021 du service extraordinaire du CPAS d'Herbeumont comme suit :

Service extraordinaire:

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	2.600,00	2.600,00	0
Augmentation	3.500,00	3.500,00	
Diminution	689,40	689,40	
Résultat	5.410,60	5.410,60	0

- Le Conseil communal approuve le cahier des charges N° 2021-423 établi par la Commune de Herbeumont - Service travaux et le montant estimé du marché (20.622,00€ hors TVA ou 24.952,62€, 21 % TVA comprise) pour l'achat d'un tracteur tondeuse autoporté "Etesia".
- Le Conseil communal décide de procéder à l'engagement d'un ouvrier qualifié au service travaux (m/f) (échelle D4), contractuel APE à temps plein. Le contrat, à durée déterminée d'un an, sera suivi d'un contrat à durée indéterminée si le candidat sélectionné apporte entière satisfaction.
- Le Conseil communal établit, pour les exercices 2022 à 2025, une redevance communale pour l'utilisation de l'aire de repos pour motor-homes.

Le montant de la redevance est fixé forfaitairement à 10,00€ par 24 heures par motor-homes, pour le stationnement à l'intérieur de l'aire de repos et l'utilisation des services tels que fourniture d'eau et d'électricité, vidanges des eaux usées et poubelles. Toute période de 24 heures entamée étant due.

- Le Conseil communal, à l'unanimité, ratifie le règlement intérieur de l'aire Camping-Car Park situé à Herbeumont, tel qu'adopté par la Collège communal en date du 09/11/2021, précisant notamment un tarif de 10€ par tranche de 24 heures entamée.
- Le Conseil communal, Vu la décision du Conseil communal de vendre de gré à gré le bâtiment communal sis rue du Presbytère n°1 à 6887 STRAIMONT au prix de 200.000 euros avant négociation avec obligation pour l'acheteur d'y établir sa résidence principale pendant

Vu l'offre de prix remise par Monsieur GOOSSENS en date du 16/11/2021;

Décide de ne pas marquer son accord sur l'offre de prix remise par Monsieur Goossens tant que la clause d'engagement d'occupation personnelle de l'acquéreur n'est pas respectée.

Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Association Intercommunale VIVALIA qui se tiendra le mardi 21 décembre 2021 à 18h30 au CUP de Bertrix, Route des Ardoisières, 100 à 6880 BERTRIX.

- A la demande du Collège et sur base du rapport d'expertise daté du 14/12/2021 transmis par Monsieur Didier de la Hamayde, géomètre-expert à 6880 Bertrix, le Conseil communal décide de modifier l'estimation du bâtiment communal "home Bonne Espérance" comme
 - Valeur vénale de l'immeuble : 1.490.000 euros.
 - Valeur locative annuelle: 3000 euros/mois ou 36 .000 euros/an.

Avancées de quelques dossiers

(Catherine Mathelin)

Home la Bonne espérance



Après plusieurs années de travail, signature ce mercredi 23 février 2022 du bail emphytéotique d'une durée de 27 ans passé avec la société "CAP SOURIRE". La convention porte sur l'ouverture d'un home résidentiel pour personnes adultes handicapées. Le projet pédagogique et de vie remis a séduit le Conseil communal. Les travaux de réfection vont être entrepris par cette société afin de mettre le bâtiment aux normes fixées par la Région Wallonne et assurer le bienêtre des futurs résidents. Je remercie Messieurs Rudy Lamock, Fred Lambin et Laurent Camnitzer de Cap Sourire ainsi que Monsieur Florian Demblon d'Idelux Projet pour les nombreuses réunions de travail, rencontres avec l'Avicq et le partenariat basé sur une confiance réciproque construite au fur et à mesure de ces temps de travail.

Aménagement de l'entrée de Martilly

Oui.... le dossier est finalisé et l'entreprise pour réaliser les travaux est désignée. Le premier coup de pelle, et surtout les suivants, vont transformer ce quartier de la Cochette tout prochainement.

Aménagement de la place des motorhomes

Le projet est finalisé. Il a consisté en la création d'une véritable aire pour motorhomes disposant de tous les services nécessaires pour accueillir les motorhomistes dans les meilleures conditions, ces services étant payants.

Une convention a été passée avec Camping-Car Park pour assurer la promotion du site.

Phase 2 d'aménagement de la maison communale



Les travaux ont débuté ce 21 février 2022 et devraient être finalisés fin 2022. L'administration communale et le CPAS pourront alors regagner leurs infrastructures et libérer la salle du Vivy.

Aménagement de la place de Gribomont

La partie 1 (aménagement des abords

du carrefour, du carrefour lui-même, des voiries et éclairage) est entrée dans sa phase projet (dernière phase dans le processus PCDR!). Les cahiers de charge pour lancer les travaux sont en cours de finalisation. Ils devront être acceptés par la RW avant que les entreprises ne puissent soumissionner et être désignées.



La partie 2 (aménagement derrière le RIVOLI) a fait l'objet d'une demande de subsides chez Infrasport et sur base, de la rencontre et des avis remis par ces derniers, un projet a été élaboré et sera présenté à la population le 10 mars 2022.

Vous souhaitez des informations sur ces dossiers, n'hésitez pas!



Les nouvelles du Parc naturel de l'Ardenne méridionale

Train & Sac à dos : 16 randonnées de gare en gare entre Famenne, Ardenne et Gaume

Parcourez trois magnifiques régions de Wallonie sans utiliser votre voiture, grâce aux itinéraires Train & Sac à dos! Ce réseau vous propose 16 parcours de 12 à 62 km, soit 280 km de randonnée connectant 12 gares et 1 arrêt TEC.

De la Grande Forêt de Saint-Hubert à la Gaume, en passant par l'Ardenne méridionale, vous traversez forêts, villages typiques, sentiers en bordure de Lesse, de Lomme et de Semois et pouvez admirer des points de vue grandioses. Des curiosités naturelles, patrimoniales et culturelles agrémentent également les itinéraires...

Entre Ardenne et Gaume

Parmi les différents parcours, vous retrouvez notamment la randonnée «Entre Ardenne et Gaume» qui relie les gares de Bertrix et Florenville, en passant par Herbeumont. Cet itinéraire chemine entre petits trésors villageois, ruines médiévales, ouvrages d'art, points de vue grandioses et lieux de légende nichés au cœur d'une nature préservée. Un magnifique parcours de 61 kilomètres qui vous emmène entre autres à la découverte de la plage de l'Antrogne et du château d'Herbeumont.

Le petit plus des parcours?

Des installations artistiques agrémentent les 280 km de randonnée. En plus de leur qualité esthétique, ces créations sont fonctionnelles et permettent ainsi de s'assoir, d'observer, de s'amuser... À la carrière du Faité à Herbeumont, une très belle rose des vents vient embellir le site. Composée de matériaux de la région, l'œuvre vient parfaitement s'intégrer au lieu et constitue une invitation à l'exploration des environs et au jeu.

Dans la pratique

Chaque randonnée fait l'objet d'un dépliant reprenant la carte du parcours, le QR code permettant d'accéder à la trace GPX associée à l'itinéraire, des indications sur les principaux points d'intérêts et les informations pratiques. L'ensemble de ces supports est disponible gratuitement dans les Maisons du tourisme, Syndicats d'initiative et Offices du tourisme d'Ardenne méridionale.

Pour en savoir plus sur les randonnées Train & Sac à dos, rendez-vous sur www.trainetsacados.com

Ce projet a été développé par le Parc naturel de l'Ardenne méridionale en collaboration avec le Parc naturel de Gaume et le GAL Nov'Ardenne.



Profitez de balades dans la nature grâce aux becasines disponibles en Ardenne méridionale !

La Becasine est un outil tout-terrain permettant de véhiculer des personnes à mobilité réduite, leur donnant ainsi la possibilité de se promener dans la nature, sur des chemins campagnards ou en forêt! Du point de vue pratique, la becasine se monte et se démonte en quelques minutes et est transportable dans la plupart des véhicules.

Le Parc naturel de l'Ardenne méridionale met cet outil à disposition des habitants de ses neuf communes, des quides et touristes et de toute autre structure désirant agir en faveur du tourisme accessible.

Sur le territoire, vous pouvez emprunter gratuitement une becasine:

- À la Maison du tourisme du Pays de Bouillon en Ardenne: 061/46.52.11
- Au Syndicat d'initiative de Daverdisse (outil mis à votre disposition par le Syndicat): 084/31.59.92
- À l'Office du tourisme de Wellin: 084/41.33.59.





La PAC... à quoi ça sert?

En décembre dernier, les agriculteurs ont manifesté à plusieurs reprises au sujet de la PAC. Pourquoi ont-ils manifesté? Quel est l'objectif de la PAC? On vous l'explique en bref et en clair!

La PAC, c'est la politique agricole commune. Après la seconde guerre mondiale, assurer l'approvisionnement alimentaire à des prix abordables était une priorité, et c'était l'objectif premier de la PAC. Au fil du temps, les missions des agriculteurs dans le cadre de cette politique européenne se sont diversifiées.

Les préoccupations environnementales, de qualité sanitaire des productions, de bien-être animal... sont désormais, et c'est normal, bien présentes dans la PAC. Les agriculteurs ont un nombre important de règles strictes à respecter pour nourrir leurs concitoyens, tout en

étant très attentifs à ces diverses normes. S'ils ne les respectent pas, ils sont sévèrement sanctionnés et perdent une part des aides allouées.

Au-delà de cet aspect réglementaire, les agriculteurs, qui sont des citoyens comme les autres, ont évidemment pleinement conscience des défis qui se posent à notre société, en particulier en matière de climat. Leur rôle dans la lutte contre le changement climatique, ils comptent bien l'assumer, et être des acteurs d'évolution vers plus de durabilité.

S'ils ont manifesté en décembre dernier, c'est précisément pour pouvoir s'appuyer sur une PAC solide, qui motive des jeunes à s'engager dans la profession (c'est une difficulté majeure du secteur aujourd'hui), qui permette à tous les agriculteurs de renforcer leur engagement environnemental et climatique sans mettre davantage en danger la santé économique de leur ferme, qui est déjà précaire dans de très nombreux cas. C'est aussi parce que les propositions

sur la table leur faisaient craindre une diminution de la production européenne et donc la perte de notre autonomie alimentaire. Le risque, c'est une alimentation à 2 vitesses: locale, de haute qualité et respectueuse de l'environnement pour les consommateurs aisés, ou de qualité moindre sur le plan sanitaire et environnemental, venue d'autres régions du monde, pour les familles plus modestes.

Ce modèle, les agriculteurs n'en veulent pas: il n'est bon ni pour notre agriculture familiale, ni pour notre planète, ni pour la qualité de notre alimentation.

Votre soutien citoyen lors des actions de décembre montre que vous avez perçu l'importance de ces enjeux. Merci à vous! Et n'oubliez pas...mangez wallon , c'est bon !



Guichet de l'Energie:

Une question concernant votre consommation d'énergie? Une question concernant les primes «énergies» existantes, pour vos futurs travaux de rénovation – remplacement d'un système de chauffage? Une question technique pour laquelle vous souhaiteriez avoir un avis personnalisé, neutre et professionnel? Ou vous êtes, tous simplement, à la recherche d'astuces et de conseils simples pour réduire vos consommations énergétiques? Les guichets de l'Energie sont là pour vous recevoir, vous aidez et vous répondre gratuitement.

Le Guichet de l'Energie de Libramont est ouvert au public du mardi au vendredi de 9h à 12h sans rendez-vous et les après-midis sur rendez-vous. Adresse: Grand 'Rue 1, 6800 Libramont

Nous vous rappelons également que le **Guichet de l'Energie de Libramont** effectue une permanence à Neufchâteau, au local l'Alvéole (Rue Lucien Burnotte, 3 - 6840 Neufchâteau), tous les 1ère et 3èmes mercredis du mois

de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous préalable. (Prise de rendez-vous, au minimum, l'avant-veille de la permanence).

LES MISSIONS DES GUICHETS ÉNERGIE WALLONIE:

Conseils pour plus d'économies d'énergie et de confort;

Questions techniques et administratives relatives aux aides et primes pour les habitations, à la réglementation PEB, à l'audit Logement et à la certification PEB;

Aide au remplissage de la déclaration PEB simplifiée dans le cadre des rénovations simples (sans architecte ni responsable PEB);

Comparaison des produits/devis/techniques/fournisseurs d'énergie;

Participation à des colloques, salons et événements locaux;

Visites techniques: audits électriques, humidité, opération MEBAR pour les ménages à bas revenus.

Plus d'informations & prise de rendez-vous - Guichet Energie de Libramont :

Téléphone: 061/620.160 - Mail: guichetenergie.libramont@spw.wallonie.be



Libramont

Grand'Rue 1, B-6800 Libramont Tel: 061/620.160

guichetenergie.libramont@spw.wallonie.be Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 16h sur rendez-vous

http://energie.wallonie.be

Permanences décentralisées <u>sur rendez-vous</u> :

Bastogne: 1er jeudi (13h30-17h) et 3ème jeudi (15h-19h) **Neufchâteau:** 1er et 3ème mercredis (13h30-16h30) Vielsalm: jeudis jours de marché (9h30-12h)

Houffalize: 2ème jeudi (13h30-16h30) Wellin: 2ème mercredi (14h-17h) **Bouillon**: 4^{ème} jeudi (13h-16h) **Bièvre**: 4^{ème} jeudi (9h-12h)

Le Guichet Energie de Libramont est accessible les matins (mardi-vendredi) sans rendez-vous. Les permanences décentralisées (liste en haut à droite) continuent sur rendez-vous. Contactez-nous au plus tard l'avant-veille : 061/620.160 - guichetenergie.libramont@spw.wallonie.be

























Le prix des énergies a littéralement explosé depuis le printemps 2020. Pour réduire ces frais, de plus en plus de ménages se tournent vers le pellet pour se chauffer, son prix étant plus stable et plus bas que celui des énergies fossiles. Mais à quoi faut-il être attentif lorsqu'on choisit son pellet ?

La qualité des pellets est très variable sur le marché et tout ne se vaut pas ! Soyez vigilants et ne lésinez pas sur la qualité : vérifiez que votre pellet porte une certification « ENplus » ou « DINplus ». Ces labels reposent sur un cahier des charges et une norme internationale stricte, qui garantit l'utilisation de bois non-traité. Si des additifs sont utilisés, la norme les limite à 2% et de provenance organique. Des contrôles sont également prévus, notamment au niveau des dimensions du pellet, du taux d'humidité, du pouvoir calorifique ou encore de la concentration en métaux lourds.

Les labels DINplus ou ENplus sont donc des labels minimums à vérifier mais, il est clair que, pour garantir le bilan carbone le plus neutre possible, il faut aussi limiter les distances de transport en vérifiant la présence du logo « Bois Local » et préférer un pellet qui garantit une gestion durable des forêts grâce au label « PEFC » ou « FSC ». Ainsi, plutôt que d'acheter un pellet dont on ignore l'origine, vous aurez un pellet fabriqué à base de bois wallon issu de forêts gérées durablement.

Enfin, quant à l'utilisation d'un pellet 100% résineux ou d'un pellet fabriqué à base d'un mélange feuillu/résineux, mieux vaut se fier à la notice d'utilisation de votre appareil pour savoir ce qui est le plus approprié et, de manière générale, bien suivre les instructions du fabricant.

Les appareils à pellet sont de plus en plus performants et faciles à utiliser. En dehors du ramonage, rappelons que l'entretien annuel de votre appareil est indispensable pour la sécurité et sa durée de vie mais aussi pour la performance de l'appareil (qui lui permettra de consommer un peu moins), et qu'il vous garantira aussi un meilleur respect de l'environnement!



Semaine de l'Arbre.

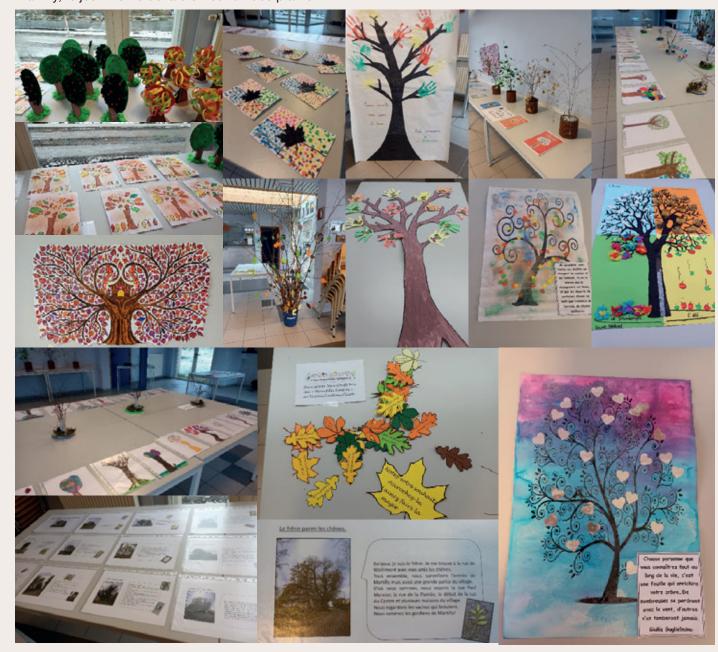


Planter un arbre, dans son jardin ou ailleurs, n'est pas anodin. Le voir grandir nous en apprend plus sur la vie et la nature qu'une encyclopédie. L'arbre symbolise les saisons et le cycle de la vie: il s'éveille, bourgeonne, resplendit puis s'éteint petit à petit en nous offrant des senteurs et des couleurs extraordinaires. Il renferme également une part d'éternité lorsqu'il survit à ceux qui l'ont planté.

Le 27 novembre 2021, dans le cadre de la semaine de l'arbre, la commune d'Herbeumont a distribué gratuitement des plants de diverses essences aux particuliers. Ces arbres étaient fournis par le Service Public de Wallonie.

Ça va vraiment devenir un arbre!

Dans le cadre du projet environnement « Semaine de l'arbre », les élèves de maternelle, de primaire ainsi que ceux de l'accueil extrascolaire ont réalisé différents travaux en classe. Les travaux étaient exposés dans la salle du village de Martilly, le jour même de la distribution des plants.



Les écoles d'Herbeumont et de Martilly ont planté un arbre (tilleul) à proximité de leur établissement pour manifester leur engagement et leur volonté de devenir de futurs éco-citoyens. Pour l'occasion, le service du DNF s'est rendu sur place pour animer un atelier et accompagner les élèves dans leurs plantations. Planter un arbre, c'est non seulement un geste pour l'environnement, mais c'est aussi l'occasion d'en apprendre un peu plus sur la structure de l'arbre et sur sa façon de se "nourrir"! Racines, feuilles, branches... Après quelques informations données par le DNF, les élèves ont pu retrousser leurs manches et débuter les plantations. Tout cela, sur un terrain préalablement préparé par Cédric Gillet, ouvrier communal.

Les enfants scolarisés à St-Médard ne seront pas oubliés : une opération analogue leur sera consacrée et se déroulera au début du printemps.



Les élèves étaient ravis. Ils pourront voir facilement leur arbre grandir, comme nous nous pouvons les voir grandir!

Eliane WERNER

Echevine de l'environnement

Stages, plaines:

quelles interventions financières?

A l'approche des congés scolaires, sachez que les mutuelles interviennent dans les stages, plaines de vacances pour vos enfants.

Le montant varie en fonction de la mutuelle: les interventions varient entre 4€ et 6€ par jour de stage ou de plaine avec un plafond maximum qui varie également en fonction de la mutuelle.

N'hésitez pas à télécharger le document sur le site de votre mutuelle ou à prendre contact avec celleci pour le recevoir.

Le CPAS bénéficie également d'un fonds spécifique d'intervention: une demande doit alors être adressée au service social (\$\square\$ 061/21.03.20 ou par mail à cpas@herbeumont.be).

Une enquête sociale sera alors réalisée pour établir l'état de besoin de la famille.

AVEZ - VOUS DROIT AU STATUT BIM?

Si vous et votre ménage disposez de revenus modestes, vous avez peutêtre droit à une intervention plus importante de la mutuelle pour le remboursement de vos soins de santé (médecin, hôpital, médicaments...).

Qui peut bénéficier de cette intervention?

Sans enquête sur les revenus:

- Les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) ou d'une aide équivalente allouée par le CPAS;
- Les bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) ou revenu garanti
- Les bénéficiaires du paiement d'une allocation pour la personne handicapée;
- Les enfants atteints d'une incapacité physique ou mentale d'au moins 66 %;
- Les MENA (mineurs étrangers non accompagnés);
- Les titulaires orphelins âgés de moins de 25 ans.
- Après enquête sur les revenus:
 - Les ménages avec revenus modestes et stables, inférieurs à un certain plafond, durant une période d'un an:
 - Les chômeurs de longue durée;
 - Les familles monoparentales;
 - Les invalides (et assimilés);
 - Les bénéficiaires d'une pension (de retraite ou de
 - Les personnes handicapées sans allocation.

Comment faire?

Contactez votre mutualité. Elle vous aidera dans les démarches à effectuer.

8e édition du Grand Nettoyage:

Inscrivez-vous!

Du 5 au 8 mai

JE SAIS CE QUE JE FAIS

Inscrivez-vous au GRAND NETTOYAGE du 7 mars au 25 avril sur bewapp.be



La 8e édition du **Grand Nettoyage** se tiendra les 5, 6, 7 et 8 mai prochains! À l'approche des beaux jours, ce rendez-vous désormais incontournable mobilise des dizaines de milliers de Wallons désireux de rendre leur environnement plus propre et plus agréable! Et c'est indéniable, l'envie d'agir des citoyens pour l'amélioration de leur cadre de vie est importante. Elle se manifeste notamment sur les réseaux sociaux où chacun fait preuve de créativité en se lançant divers challenges!

Cette fois encore, les citoyens, les écoles, les associations et les entreprises sont invités à participer dans le respect de certaines mesures de précaution.

La commune d'Herbeumont s'associe au Grand Nettoyage afin d'en faire, une fois de plus, l'événement citoyen le plus mobilisateur de l'année en Wallonie.

Dans un souci de développement durable, il est recommandé aux participants des éditions précédentes de réutiliser le matériel qu'ils possèdent encore (gilets, gants, sacs...) et de ne recommander que ce dont ils ont réellement besoin. Pour les nouveaux participants, un kit de nettoyage composé d'une paire de gants, d'un gilet fluorescent et de sacs poubelles sera fourni gratuitement afin de rejoindre le mouvement lancé en 2015.

Rendez-vous dès le 7 mars 2022 sur bewapp.be (menu "Je passe à l'action",

rubrique "Je participe au Grand Nettoyage") pour compléter votre formulaire d'inscription. La clôture des inscriptions est fixée au 25 avril. Cette inscription en ligne vous permettra non seulement de définir votre parcours mais également de commander le matériel nécessaire pour vous et votre équipe. La commune sera automatiquement informée de votre inscription et vous recontactera afin d'organiser le ramassage de vos sacs de déchets.

> Werner Eliane Echevine de l'environnement

Pour plus d'informations:

www.bewapp.be gn@bewapp.be

facebook .com/bewapp.asbl

Société Royal Horticole

PROGRAMME DE NOS FUTURES RÉUNIONS:

Mardi 15/03/2022: Conférence de Mr SALMON Thème: Les premiers semis au potager.

Mardi 19/04/2022: Conférence de Mr CARRASCO Thème: Cultiver les plantes résistantes à la chaleur.

Mardi 17/05/2022: Conférence de Mr SCHOLTES Thème: Cultiver les légumes anciens, variétés, soins et conservation.

Mardi 18/10/2022: Conférence de Mr SALMON Thème: Culture du fuchsia, variétés, soins.

Mardi 15/11/2022: Conférence de Mme COLLARD Thème: Cultiver les plantes dépolluantes en intérieur de nos maisons.

Mardi 20/12/2022: Conférence de Mr SCHOLTES Thème: Arbustes fleuris en hiver dans nos jardins, variétés et soins.

Les conférences se déroulent à la Maison du Village, 12 au 1er étage Place des Trois fers à Bertrix, à 19H30

Soyez les bienvenus!

Renseignements:

Colette et Raymond ISTACE 061/41.13.31

Pierson Marc 061/413568 Email: sorohobertrix@gmail.com

Pour Info 20/09/2022 Remise prix concours façades fleuries pour les participants et lauréats.

LA RESSOURCERIE FAMENNE ARDENNE ET GAUME

1

Numéro vert unique 0800/118.78

du lundi au vendredi de 8h3o à 16h 2

Service gratuit

d'enlèvement à votre domicile de

biens réutilisables

du lundi au vendredi de 8h3o à 16h 3.

Disponible pour toutes les communes de la

zone Idelux

à l'exception du Canton de Saint-Vith

4.

Que donner?

- Meubles intérieurs et extérieurs (jardin et camping)
- Livres, disques...
- Puériculture et jeux
- Vaisselle
- Vélos/trottinettes...
- Bibelots/Décoration
- Outils de jardin sans moteur

Ne pas donner

- Électros
- Déchets de construction...

5.

Max. 2 m³

par habitant.
Les biens doivent être
prêts au rez-de-chaussée
(pas sur le trottoir)

6.

Enlèvement sur rendez-vous

dans les 10 jours

ouvrables suivant votre appel



Points d'apport volontaire

à votre disposition (liste sur appel au n° vert)



C+320 \ C \ C \

8.

Réutilisation en circuit court

Biens vendus dans nos magasins de Bastogne et de Neufchâteau. Trois nouveaux magasins

ouvriront en 2021-2022.

9.

Création de **20 emplois**

(collecte, tri et vente) dont 4 déjà créés à Neufchâteau 10.

Besoin de vous!

Aidez-nous à donner un bon départ au projet.

un partenaríat entre







emment | www.herbeumont.be • MARS 2022 • n° 8



PLP?

Un Partenariat local de Prévention (PLP) « les voisins veillent » est un accord de collaboration entre les habitants d'un quartier ou village déterminé, la police locale ainsi que l'autorité administrative.



BUT?

Un PLP vise à:

- Assurer la sécurité dans les quartiers en repérant et en signalant tout agissement suspect (vol, démarchage, véhicule,...)
- Échanger des informations et diffuser des messages préventifs
- Renforcer la cohésion au sein d'un même quartier (pratique de bon voisinage: on se sent « bien » grâce à la collaboration entre voisins, police et autorités)

Comment ça fonctionne?

- Un PLP se compose d'au moins 3 personnes : un coordinateur, un coordinateur adjoint et des autres membres.
- Le coordinateur est la personne qui fera le lien entre la police et les membres du PLP

Actuellement, il existe 38 PLP sur la zone de police Semois et Lesse,

Ce qui correspond à 442 personnes qui œuvrent pour votre sécurité

6 à Libin, 6 à Wellin, 2 à Herbeumont, 4 à Saint-Hubert, 6 à Paliseul, 1 à Resteigne 3 à Daverdisse et 10 à Bertrix.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre!

Si vous êtes intéressé, vous pouvez prendre contact avec le service

prévention de la ZP Semois et Lesse au 061/46.58.24









Les divers projets que propose Alimen'T touchent plus de 6.500 bénéficiaires.

Avec le soutien de structures actives dans l'aide alimentaire et non alimentaire, nous distribuons chaque semaine des aliments, des repas sains et équilibrés, des plats enfants et des produits d'hygiène aux familles de la Province de Luxembourg.

Madame, Monsieur,

En 2021, en Province du Luxembourg, plus d'un enfant sur 4 vit en situation de précarité. Un ménage sur 5 vit sous le seuil de pauvreté avec des difficultés encore plus présentes pour les familles monoparentales (souvent des femmes) et la crise sanitaire n'a fait qu'accentuer cette situation. Plus que jamais, il est important de leur venir en aide.

Alimen'T est une Asbl d'intérêt provincial qui a pour mission entre autres, de proposer une solution logistique de récolte, de stockage, de distribution de produits alimentaires et non alimentaires à destination des structures et des associations actives dans l'aide aux plus démunis.

Malgré un soutien des pouvoirs publics, nous n'avons pas suffisamment de moyens financiers pour répondre à une demande accrue en termes de produits alimentaires et non alimentaires pour venir en aide aux personnes les plus démunies. Nous sollicitons votre soutien afin d'obtenir des fonds supplémentaires qui nous permettront de faire face à ces difficultés.

Votre soutien financier servira à l'acquisition de produits frais, locaux, au stockage, à la valorisation et transformation des denrées et à la distribution aux plus démunis de la Province de Luxembourg.

Nous espérons pouvoir compter sur votre soutien et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués,

> Jean-Paul Weles Directeur

IBAN: BE51 1030 4834 4262 **BIC: NICABEBB**

En communication : Don Alimen'T et vos coordonnées De plus, à partir de 40€, votre don est fiscalement déductible à hauteur de 45% et ce, dés l'exercice 2021 si vous effectuez un versement avant le 31.12.21.

N°Entreprise: 0668.875.574 Mail: info@alimen-t.be

Rue de Marche, 72

B-6600 Bastogne GSM: 0470/38.31.78

Ça, c'est la Province!

Senior Focus : la boîte qui sauve des vies

Savez-vous que le frigo d'une personne âgée peut contenir des informations personnelles et médicales de haute importance ? C'est simple, jaune et efficace.

Pour que les services de secours puissent accéder rapidement à ces informations, en cas de disparition ou de malaise d'une personne, la Province de Luxembourg propose aux seniors de remplir une fiche descriptive et une fiche médicale et de les placer dans une boîte jaune dans le frigo. La fiche descriptive peut être complétée par la personne elle-même, un proche ou un professionnel. La fiche médicale, quant à elle, doit être remplie par le médecin généraliste (la médication peut être mise à jour par un service infirmier ou le pharmacien de référence). Toute personne de plus de 75 ans peut demander cette boîte gratuitement à sa commune.

Infos: sp.social@province.luxembourg.be - 063/212 747



Découvrir l'agriculture avec Agripédia@lux

AgripediaLux, c'est le moyen de mieux connaître l'agriculture en province de Luxembourg! Comment?

En visitant l'exposition située dans le ferme de Corbion au Fourneau Saint-Michel, expo proposée tant aux familles qu'aux écoles avec des animations pédagogiques et des ateliers pratiques, interactifs et ludiques. En faisant appel au bus de la Province, la version mobile de ce projet, Agripédia@on the road, qui se rend dans les écoles pour proposer ses ateliers. En demandant Agripédia@box, la malle pédagogique à disposition des enseignants ou le dossier pédagogique pour préparer au mieux la visite. Et, pour tous, en parcourant les 6 boucles pédestres d'environ 6 km tracées en milieu agricole et agrémentées de panneaux didactiques traitant de la thématique et du quotidien des exploitations

> Infos: www.agripedialux.be - 084/220 240. agripedialux@province.luxembourg.be

traversées.

La gestion des cours d'eau, c'est aussi l'affaire de la **Province**

Peu de gens le savent, mais la Province est chargée de la gestion des cours d'eau classés en 2ème catégorie.

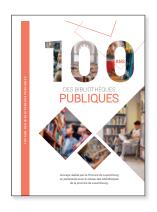
Pour ceux de 1ère catégorie, d'un bassin versant de moins de 100 hectares, le gestionnaire est le propriétaire riverain. Ensuite, de 100 hectares jusqu'à ce qu'il traverse la limite d'une ancienne commune, c'est la 3ème catégorie dont la gestion est communale. Au-delà, de cette limite (jusqu'à 5000 hectares), ce sont les cours d'eau de deuxième catégorie dont la gestion est assurée par la Province. Cela concerne l'entretien du cours d'eau : berges et végétations, stabilité, maintien d'un gabarit suffisant, préservation des aspects environnementaux..., et réparations des ouvrages. Les inondations de 2021 ont permis à la Province de démontrer sa grande utilité dans ce domaine. Ses membres ont été mobilisés pour établir un relevé précis de l'ensemble des dégâts nécessitant une intervention urgente, notamment en termes de sécurisation. Une estimation globale des montants nécessaires aux réparations et à la sécurisation a été calculée. Plus d'1,3 million d'Euros ont été mobilisés. Les travaux urgents ont été priorisés et réalisés.

Bibliothèques provinciales : de tout et pour tous !

Grâce à la mutualisation des collections de 33 bibliothèques et 8 centres de documentation de la Province de Luxembourg, chaque habitant a accès à plus de 530.000 titres et 1.340.000 documents : ouvrages en tous genres, livres (dont des mangas pour les ados et certains en de multiples exemplaires), jeux... Tous sont accessibles via le portail du réseau des bibliothèques et ludothèques www.bibliotheques.province.luxembourg.be . Et parce que chacun a le droit d'accéder à la lecture, deux biblio-ludobus vont porter livres et jeux là où ils ne sont pas disponibles. Pour les 100 ans des bibliothèques publiques, un ouvrage a été réalisé avec 100 témoignages récoltés dans toutes les communes. Celui-ci est disponible dans les bibliothèques provinciales.

Infos: 084/311 058 - bibliotheque.locale.marche@province.luxembourg.be





ETAT CIVIL du 10/11/2021 au 24/02/2022

NAISSANCES

BOULANGER Lise

née à Libramont-Chevigny, le 04/12/2021 fille de BOULANGER Julien

et de FROGNET Elodie adresse: HERBEUMONT

SERVAIS Eliot

né à Libramont-Chevigny, le 08/12/2021

fils de SERVAIS Logan et de ANCION Claire adresse: HERBEUMONT

COLLIN Zoé

née à Libramont-Chevigny, le 14/12/2021

fille de COLLIN Thibaut et de PIGNOLET Charlotte adresse: STRAIMONT

ARNOULD Charlize

née à Libramont-Chevigny, le 14/01/2022

fille de ARNOULD Jordan

et de LEROY Laetitia adresse: SAINT-MEDARD

VANDER PERRE Olivia

née à Libramont-Chevigny, le 27/01/2022 fille de VANDER PERRE Dorian et de SAUDMONT Caroline

adresse: SAINT-MEDARD

PIERRE Mathys

né à Libramont-Chevigny, le 02/02/2022

fils de PIERRE Jérôme et de DUHAUT Nancy adresse: SAINT-MEDARD

SELLIER Léonie

née à Dinant, le 03/02/2022 fille de SELLIER John et de COUSSEE Mélanie adresse: STRAIMONT

MARIAGE

DE FABRIBECKERS DE CORTIL DE GRACE Carlos et ESSELIN Nolwenn, le 12 février 2022

DECES

GEORGES Eliane, décédée le 12/11/2021 BRICHET Baudoin, décédé le 12/11/2021 CHEPPE Cécile, décédée le 07/12/2021

RAMAEL Thomas, décédé le 27/12/2021 ROUSSEAUX Maurice, décédé le 17/01/2022 MAILLARD Lucien, décédé le 09/02/2022

(sous réserve des mesures sanitaires en vigueur)

Agenda

JEUDI 07 AVRIL 2022:

Marche guidée départ 14h00 place du village d'Herbeumont.

JEUDI 07 AVRIL 2022:

Bricolage/déco de Pâques (gâteaux de Pâques) au **RIVOLI**

Org.: CCCA

DIMANCHE 17 AVRIL 2022:

Marche Adeps: départ place d'Herbeumont. Org.: Syndicat d'Initiative d'Herbeumont (0476/24.43.63)

■ DIMANCHE 24 AVRIL 2022:

Repas annuel au RIVOLI

Org.: CCCA

III JEUDI 05 MAI 2022:

Marche guidée départ 14h00 salle du village

JEUDI 05 MAI 2022:

activités/jeux organisées par B. Piquard à STRAIMONT

Org.: CCCA

SAMEDI 07 MAI 2022:

Marché du terroir.

Org.: Syndicat d'Initiative d'Herbeumont (0476/24.43.63)

III JEUDI 19 MAI 2022:

Excursion BLEGNY. Bateau/Repas VAL ST LAMBERT Org.: CCCA

III JEUDI 02 JUIN 2022:

Marche guidée départ 14h00 foot de Saint-Médard.

IIII JEUDI 02 JUIN 2022:

activités extérieures (selon le temps) à la salle de **MARTILLY** Org.: CCCA

SAMEDI 04 JUIN 2022:

Marché du terroir.

Org.: Syndicat d'Initiative d'Herbeumont (0476/24.43.63)





Entreprise générale de couverture, de zinguerie et charpente

Rue de Blézy, 97 - 6880 BERTRIX Tél. Houchard Claudy: 061/41 28 86 De Waele Laurent: 061/41 44 40 Fax 061/31 58 30 hdtoitures@skynet.be

Aux p'tits soins

Infirmière à domicile



Bérengère

0472/25.69.46

Cugnon, Mortehan, Auby, Rossart, Biourge, Nevraumont, Les Hayons, La Cornette, Dohan, Commune d'Herbeumont, Muno et Sainte Cécile

PROJARDINS

Parcs & Jardins

Pour toutes vos réalisations, entretiens. Vos tailles de haies, arbustres, plantations, vos terrassements, vos pelouses...

0496/21 17 17



Mernier Boissons

Heures d'ouverture:

Du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h Le samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h



Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.

Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous!





Prenez contact avec lui au 087/267 886



CHAUFFAGE • PANNEAUX SOLAIRES • CLIMATISATION

Installation - Entretien - Dépannage

Alain MEIS

Rue de la Gare - 6880 BERTRIX Gsm 0498 31 07 05 kéalisation : sprl REGIFO Edition ● 5070 Fosses-la-Ville ● Tél.: 071/74 01 37 ● E-mail: info@regifo.be - www.regifo.be - Distribution postale